3

LETTRE
D'UN
CHANOINE de LILLE
A UN
DOCTEUR de SORBONNE,
Au ſujet

D'une Priere heretique compoſée par M. DESQUEUX Confeſſeur de S. A. S. E. de COLOGNE.

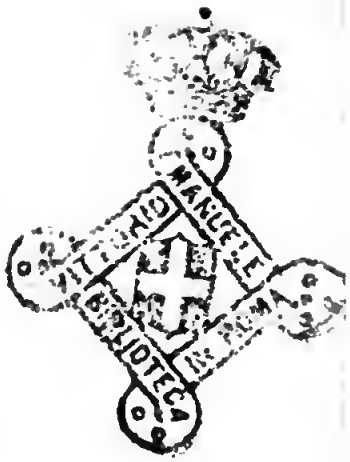

ON vous a dit vrai, Monſieur, quand on vous a marqué qu'on avoit imprimé ici une *Priere heretique*, dreſſée, comme il paroit, pour la Cour de S. A. E. de Cologne. Puiſque vous êtes curieux de ces ſortes de pieces, vous en trouverez deux copies dans cette lettre, l'une françoiſe, & l'autre latine. L'hereſie ſe trouve dans la premiere ; & la ſeconde, outre l'inintelligibilité, contient encore des Solleciſmes, qui ont ici donné lieu de croire, que c'étoit quelque choſe de moins qu'un Ecolier, qui l'avoit faite. Mais on s'eſt trompé, Monſieur, dans ce dernier

point. Elle eſt d'un homme fort celebre dans ce Dioceſe. C'eſt M. *Deſqueux*, Exjanſeniſte, ancien Chanoine d'Arras, autrefois Paſteur de S. Eſtienne de Lille, & Doyen de Chrétienté, & qui s'eſt aujourd'hui limité à la ſeule charge de Confeſſeur de S. A. E. de Cologne. Ce n'eſt pas un homme ordinaire, il eſt grand auteur de petits Livrets, fort mauvais, quand ils ſont de ſon crû, & fort vitiez, quand il les a traduits, ou copiez de quelque autre. Vous le connoitrez mieux par la qualité d'approbateur de l'agréable Livre du P. Saladin. Si ces livres, dont quelques-uns ont porté ſon nom juſques à Rome, ne vous le font point aſſez connoitre, je vai vous en tracer un portrait, avec lequel toute perſonne qui ne l'auroit jamais veu, le reconnoitra infailliblement, ſoit qu'il marche, ſoit qu'il parle, ſoit qu'il écrive.

Exterieur de M. Deſqueux

C'eſt un homme haut de quatre pieds cinq pouces, on environ, taille de quelque peu au deſſous de la mediocre. Je n'oſe vous marquer qu'il eſt petit, parcequ'il prendroit feu contre moi, s'il ſavoit que je dis qu'il n'eſt pas grand. Il eſt aſſez bien pris, aſſez plein, & aſſez rond: il a ſoin de compoſer une demarche, qui eſt promte naturellement: ſes cheveux ſont bruns, & friſez par la pointe: il a le front aſſez petit; le viſage demi blanc, quoique frais, & bien nourri. Ses levres ſerrées par le milieu, qui s'étendent un peu par les extremitez, lui donnent du ſerieux: mais il a plus que cela.

Il s'eſt accoutumé, pour faire le modeſte, de fermer à demi des yeux, qui ne ſont pas déjà trop grands, & avec leſquels il veut neanmoins tout voir, ſans les ouvrir davantage, ni ſans hauſſer la tête. Cette habitude

jointe à la ſituation de ſes yeux, qui ſont placez ſous une eſpece de corniche, à l'abri ſur tout du Soleil & du grand jour, repandent du terrible, ou du mauvais-ſur ſa phyſionomie. Ses mains, qui avoient autrefois beaucoup de mouvement, ſont à preſent dans une eſpece de quietude; & il croiroit les prophaner, ſi elles avoient d'autre uſage que de donner l'abſolution à un Prince Souverain.

Caractere de ſon Eſprit.

Voilà, Monſieur, un craion de ſon corps, il faut maintenant vous peindre ſon eſprit, & vous repreſenter ſon caractere. Il a du feu, & même du plus petulant; mais il manque de reflexion & de juſteſſe. Il fait l'homme important dans les petites choſes, & ne comprend rien aux plus grandes affaires, qu'il veut toutes abſolument conduire: également incapable de recevoir & de donner conſeil: enteté d'écrire ſur des matieres Theologiques, ſans les avoir jamais étudiées: deciſif, ſans donner la moindre preuve: trop naturel dans le particulier, & trop myſtique en public. Il regarde ſon troupeau & ſon devoir, comme ſon pis aller: ne connoiſſant point de bienfaicteur: s'aimant & s'eſtimant beaucoup lui même; fort indifferent pour ſes amis; & haïſſant terriblement ſes ennemis. Enfin, Monſieur, pour vous faire un portrait de ſon cœur, permettez que je me ſerve des termes de mon ami M. De la Bruyere; vous le trouverez dans ce qu'il dit de ces devots, (1) *Qui gardent eux mêmes leur place pour le Salut; qui ſavent les êtres de la Chapelle; connoiſſent le ſtanc; ſavent où l'on eſt veu, & où l'on n'eſt pas veu; révent dans l'Egliſe à Dieu, & à leurs affaires; ne ſe repaiſſent que de Livres de Spiritualitez, comme s'il n'y avoit ni Evangiles,*

Portrait de ſon cœur.

(1) La Bruyere dans ſes Caracteres.

ni Epitres des Apôtres, ni Morales des Peres; liſent ou parlent un jargon inconnu aux premiers ſiecles; goutent & ſavourent la proſperité, & la faveur, n'en veulent que pour eux, ſans vouloir aider au merite; font ſervir la pieté à leur ambition; vont au ſalut par le chemin de la fortune, & des Dignitez. Vous pouvez encore, Monſieur, vous le repreſenter ſous l'idée de ce Devot, (2) *Lequel s'il entre dans une Egliſe, obſerve d'abord de qui il peut être veu, & ſelon la decouverte qu'il vient de faire, il ſe met à genoux, & prie, ou ne ſonge ni à ſe mettre à genoux, ni à prier. Arrive-t-il vers lui un homme de bien & d'autorité, qui le verra, & qui peut l'entendre; non ſeulement il prie, mais il medite, il pouſſe des elans, & des ſoupirs. Si l'homme de bien ſe retire, celui-ci, qui le voit partir s'appaiſe, & ne ſouffle pas.* On ne ſauroit cependant, Monſieur, lui ôter un exterieur de modeſtie, qui lui a fait preſque refuſer l'Archeveché de Cambrai.

(2) Idem.

Sa Converſation.

Sa Converſation ordinaire juſtifie quelques traits du caractere que je viens de marquer. Le va-t-on voir, il vous fait morfondre dans une ſâle, juſqu'à ce qu'il ait terminé ſes affaires? A quoi donc eſt-il occupé? Il ſe promene dans ſa BIBLIOTHEQUE.

Il vous aborde enfin, & vous parle de ſes travaux pour l'Egliſe; il vous dit tout ce qu'il a ſouffert pour la Verité; les heretiques qu'il a convaincus; combien de perſonnes il a ramenées au ſein de l'Egliſe; combien de Fidelles chancelans il a affermi dans le bien. Enfin il ne trouve par tout qu'erreur, que corruption, que dereglement; ah! Monſieur, s'écrie-t-il d'un air devot, ſi vous ſaviez comme moi les profondes tenebres où l'on eſt ici, vous gemiriez; il y a long-

tems que j'en gemis moi-même : mais heureuſement j'entrevois quelque jour à retablir ici la pieté. J'y travaillerai, je m'y conſommerai. Dieu ſçait ce qu'il m'en a déjà coûté ; mais il faut accomplir ſon œuvre ; il faut remplir ma carriere. Ce n'eſt pas au moins, Monſieur, qu'il ait plus travaillé que les autres : il a ſeulement l'inimitable ſecret, en ſe repoſant, de ſe donner tout l'honneur d'un ſaint & penible travail. Content de vous entretenir de ce qu'il dit avoir fait, vous ne devez pas craindre qu'il allonge la converſation, pour vous parler de ce qui ſe fait ailleurs, ou par les autres.

Si vous le connoiſſiez, vous verriez, Monſieur, que je n'ai pas moins bien étudié Mon *Deſqueux*, que vous votre *S. Thomas*. Quand un Walon tient un François nouvellement tranſplanté en Flandres, il vous le tourne & retourne tant de fois, qu'à la fin il en attrappe & le fort & le foible. J'en ai eu tout le loiſir : vingt années & plus ſuffiſent pour cela. Je le connois ſi bien, que je ſçai juſqu'à ſes promenades les plus particulieres. Je vous en ferai d'agreables relations, ſi vous prenez goût aux bagatelles, que j'écris autant pour me delaſſer moi-même, que pour égaier un peu le ſerieux de vos études.

Mais c'eſt trop caracteriſer pour une fois, je remets à un autre jour à vous le peindre comme auteur, & vous ſerez content des ſingularitez, que je vous en apprendrai, ou je me trompe fort.

Qu'il me ſoit permis, en vous envoiant ſa Priere, d'y joindre mes Reflexions. Voici donc comme il s'explique : *Faites, Mon Dieu, que la même parole, qui va par ſa vertu* CHANGER LES ESPECES *du Sacrement au Corps*

& au Sang de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt &c. Plus j'examine cette propoſition, plus j'y trouve l'erreur, & même l'hereſie. Je m'explique, Monſieur.

Il faut bien diſtinguer les termes d'*accidens*, & d'*eſpeces*.

Etat de la Queſtion. On appelle *accident*, une modification, ſans laquelle la ſubſtance peut être, mais qui ne ſauroit être ſans la ſubſtance.

Le terme d'*eſpeces* eſt conſacré au myſtere adorable de nos autels; il ſignifie ces apparences exterieures de rondeur, de couleur & de goût, ou ces ſenſations & impreſſions ſenſibles, qui ſe font ſur nous par l'Hoſtie conſacrée.

Les termes d'*accidens* & d'*eſpeces* n'étant pas ſynonimes, on pourroit ne point admettre dans l'Euchariſtie d'accidens abſolus, quoiqu'il faille y admettre des eſpeces.

La queſtion n'eſt donc pas de ſavoir, s'il faut admettre dans l'Euchariſtie des *accidens abſolus*; mais ſeulement ſi on y doit admettre des eſpeces.

Il s'eſt trouvé, je l'avoue, & il ſe trouve encore aujourd'hui des Theologiens Catholiques, qui ſoutiennent, que dans l'Euchariſtie il n'y a point d'*accidens abſolus*; mais pas un n'a oſé avancer, qu'il n'y avoit point d'*eſpeces*, & qu'*elles étoient changées au Corps de Jeſus-Chriſt.* Les preuves que je vous apporterai vous feront conclure, qu'on a toûjours regardé la propoſition de M. *Deſqueux*, comme une erreur intolerable, & même comme une *hereſie.*

Je reduits ces preuves à trois claſſes.

La I. renferme les Conciles.

La II. renferme les autoritez des Peres, & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

La III. renferme les Catechiſmes.

Je me ſers ſeulement de ces trois preuves, quoique je puiſſe en apporter un plus grand nombre, tirées de la nature du Sacrement, qui demande neceſſairement qu'il y ait des eſpeces ſenſibles, ou tirées mêmes des raiſons Litterales ou myſterieuſes, que les Peres ont trouvées dans ces eſpeces ſenſibles.

I.

Preuves des Conciles contre l'hereſie de M. Deſqueux.

Rien n'eſt plus deciſif que les Conciles contre l'erreur de M. *Deſqueux.*

Le CONCILE ECUMENIQUE DE LATRAN rapporté dans le Droit marque expreſſement, Qu'*après la tranſubſtantiation du pain & du vin au Corps, & au Sang de* JESUS-CHRIST, *le Corps & le Sang du même Sauveur ſont preſens ſur l'autel* SOUS LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN. *Concil. Later. ſub. Inn.* III.

Le CONCILE DE TRENTE n'eſt pas moins contraire à M. *Deſqueux*; ſon erreur y eſt condamnée en plus d'un endroit, mais particulierement au Chapitre 1. & au Canon 2. de la 13. Seſſion. Voici ſes paroles: *En premier lieu le Saint Concile enſeigne & reconnoit ouvertement & ſimplement, que dans l'auguſte Sacrement de l'Euchariſtie après la Conſecration du pain & du vin, Notre Seigneur* JESUS-CHRIST *vrai Dieu & homme, eſt contenu veritablement, réellement, & ſubſtantiellement* SOUS LES ESPECES DE CES CHOSES SENSIBLES. *Concil. Trid. Seſſ. 13. Cap. 1.*

Et au Canon 2. *Si quelqu'un nie cette converſion admirable & ſinguliere de toute la ſubſtance du pain au Corps, & de toute la ſubſtance du vin au Sang de* JESUS-CHRIST, NE RESTANT SEULEMENT QUE LES ESPECES DU *Concil. Trid. Seſſ. 13. Can. 2.*

PAIN ET DU VIN, *qu'il ſoit anathême,*

Je paſſe quelques autres Conciles, pour en apporter un qui doit toucher *M. Deſqueux*. Comme il eſt à preſent de la Cour de Cologne, il ne doit pas regarder indifferemment le Concile, qui fut tenu en cette ville au commencement de l'hereſie dans le 16. ſiecle. *Qu'eſt-ce*, dit le Concile de Cologne, *que* LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN *après la Conſecration; ſinon des* ESPECES SACRAMENTELLES, *& des accidens ſans ſujet.*

Conc. Colon. part. 7. c. 15.

Concile de Conſtance n'a point parlé des Eſpeces Euchariſtiques.

J'omets de vous parler ici, Monſieur, du Concile de Conſtance, qu'on cite ordinairement ſur cette matiere; mais j'aurai peut-être quelque jour occaſion de vous montrer, qu'il ne s'agiſſoit point d'Eſpeces, ou d'accidens Euchariſtiques dans la propoſition de Wicleff. Car le Concile, en la condamnant, n'avoit en vuë que de ſoutenir le dogme de la Tranſubſtantiation, contre l'impanation que vouloit admettre cet hereſiarque.

Examen des Déciſions des Conciles ſur ce point.

Il eſt bon cependant pour connoitre préciſement la force des preuves que je tire des autres Conciles, de faire quelques obſervations. Il faut examiner leurs paroles dans une rigueur Theologique, afin de ne pas faire dire à l'Egliſe, ou au S. Eſprit, ce qu'ils n'ont pas decidé expreſſement dans cet endroit. Ma reflexion regarde en particulier ce que j'ai cité du Concile de Trente. Vous ſçavez, Monſieur, que dans les Canons de Foi, prononcez par les Conciles, il y a toujours une propoſition principale, & ſouvent des propoſitions incidentes. La deciſion ne tombe, que ſur les propoſitions principales, parce que ce ſont elles, que l'Egliſe a en veuë; au lieu qu'elle ne touche pas d'ordinaire aux propoſitions in-

cidentes. Or ces propoſitions incidentes peuvent être de deux ſortes, c'eſt-à-dire, qu'il y en a qui appartiennent veritablement à la foi, & d'autres qui n'y appartiennent point. Quoique l'Egliſe ne prononce point directement ſur les premieres, elles n'en demeurent pas moins de vraies propoſitions de foi, ce qui eſt de foi ne pouvant jamais ceſſer de l'être. Au contraire ſi ces propoſitions incidentes ne ſont point partie de la foi, l'Egliſe en les joignant à des dogmes qui en ſont, ne pretend point les decider, mais elle les laiſſe telles qu'elles étoient auparavant.

Ainſi dans ce que j'ai rapporté du Canon 2 du Concile de Trente, l'anathême ne tombe pas directement, je l'avoue, ſur ceux qui nieront, qu'il y ait des eſpeces dans le Sacrement de l'Euchariſtie après la Conſecration : mais ſur ceux qui diront qu'outre les Eſpeces il reſte encore quelque choſe de la ſubſtance du pain & du vin. C'eſt pourquoi le Concile ſe ſert du terme de *Dumtaxat*; c'eſt-à-dire, qu'il ne reſte ſeulement du pain & du vin, que les eſpeces, ou apparences. La *propoſition principale* dans ce Canon eſt donc la Tranſubſtantiation, ou le changement total de la ſubſtance du pain & du vin au Corps & au Sang de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt. La *propoſition incidente* eſt, que les eſpeces du pain & du vin demeurent toujours dans le Sacrement.

La permanence des Eſpeces Euchariſtiques regardée par les Conciles comme aiant toujours été decidée dans l'Egliſe.

Voions maintenant ſi cette propoſition, toute incidente qu'elle eſt dans ce Canon, n'eſt pas inſerée dans les Conciles, comme une propoſition déjà decidée. Je vous ai rapporté, Monſieur, deux endroits du Concile de Trente, qui marquent, que les eſpeces Euchariſtiques demeurent après la Conſecration; le premier eſt tiré des Chapitres,

& le deuxieme des Canons. Remarquez, s'il vous plait, que les Chapitres du Concile de Trente expoſent la foi de l'Egliſe, & que les Canons condamnent les erreurs. Lorſque le Concile nous expoſe le dogme de l'Euchariſtie, il ne fait pas moins entrer dans ce dogme la *permanence des Eſpeces Euchariſtiques*, que la preſence reelle, & la Tranſubſtanciation; tout cela eſt egalement de la nature & de l'eſſence de l'Euchariſtie. Et lorſque dans le Canon 2. il condamne l'hereſie, il a ſoin de marquer juſqu'où va le changement. Il declare qu'il eſt limité au ſeul & total changement de la ſubſtance, & que les Eſpeces Euchariſtiques reſtent après la Conſecration. Concluez delà, Monſieur, que le Concile, en marquant que la permanence des eſpeces fait partie du dogme de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie, inſere cette propoſition comme decidée, auſſi-bien que la preſence réele, & la Tranſubſtantiation, & qu'il condamne par conſequent l'erreur de *M. Deſqueux*, qui dit contre cette deciſion ſi ancienne, que *les Eſpeces* ne demeurent point; mais qu'elles *ſont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* JESUS-CHRIST.

Voilà bien raiſonner, Monſieur, ſur des deciſions auſſi claires que celles des Conciles. Si je ne connoiſſois la juſteſſe de votre eſprit, j'aurois ſuivi le conſeil de Ciceron, qui ne veut pas qu'on raiſonne tant, lorſque les choſes ſont evidentes, parce que le trop de raiſonnemens pourroit faire douter ſi l'evidence eſt auſſi grande qu'on le pretend. (a) *Nam ego neque in cauſis, ſi quid eſt evidens de quo inter omnes conveniat, argumentari ſoleo: perſpicuitas enim argumentatione elevatur.* Mais tout ce que j'en ai fait, Monſieur, n'a été que pour empecher, qu'on ne pût chi-

(a) *Cicero de Nat. Deor. Lib. 3.*

caner ſur les autoritez, que je vous rapportois; & pour vous marquer de quelle maniere le dogme contraire à l'hereſie de *M. Deſqueux* avoit été decidé.

Je paſſe à ma ſeconde preuve, tirée des SS. Peres; & vous ne ſerez pas moins convaincu par leur autorité, que vous le devez être par les deciſions des Conciles.

II.

Preuves des Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques contre l'hereſie de M. Deſqueux.

1. S. GAUDENCE Evêque de Breſſe dit : *Son ſang* (de JESUS-CHRIST) *eſt auſſi fort bien repreſenté ſous l'*ESPECE *du vin.* *S. Gaudent. Brixi. tract. 2. de rat. Sacram.*

2. S. AUGUSTIN dit en parlant de l'Euchariſtie ; qu'il faut faire entendre au Catecumene, *que* CES ESPECES, *qui ſont ſanctifiées par la benediction, ne doivent point alors être regardées comme on les regarde dans l'uſage commun.* *S. Aug. de Catechiſ. rud. c. 50.*

S. FULGENCE dit au ſujet de l'Euchariſtie : *Ce qui paroît au dehors a* LES ESPECES *d'un Corps, & ce que l'on conçoit au dedans eſt un fruit ſpirituel.* *S. Fulgent. de Bapt. Æthiop. cap. 11.*

S. CESAIRE. *On ne doit pas juger de cette unique & parfaite hoſtie par* LES ESPECES ET LES APPARENCES EXTERIEURES, *mais par une vûe interieure.* *S. Cæſar. hom. 7. de Paſcha.*

LANFRANC, ſi celebre dans l'Egliſe pour avoir combattu & terraſſé Beranger, dit; *Qu'y a-t-il de plus ſecret & de plus caché, que de voir au dehors* LES ESPECES DU PAIN ET DU VIN, *de les goûter & de les toucher, & de croire toute fois, que l'on mange le vrai Corps, & que l'on boit le vrai Sang de Jeſus-Chriſt. Nous croions*, dit encore ce même *Lanfranc. adv. Bereng. c. 17.*

Id. cap 18. auteur, *que les ſubſtances terreſtres du pain, & du vin... ſont changées par l'operation ineffable, incomprehenſible, & miraculeuſe de la toute puiſſance de Dieu, en l'eſſence du Corps du Seigneur; n'y aiant que les* ESPECES DU PAIN ET DU VIN, QUI DEMEURENT, *avec leurs qualitez naturelles.*

Alger de Sacram. corp. & ſang. Dom. Lib. 2. c. 3. ALGER dit: *Les ſens, à la vûe* DES ESPECES DU PAIN ET DU VIN, QUI SONT LA COULEUR, L'ODEUR, ET LE GOUT, *croient encore que les ſubſtances y ſont, quoiqu'elles n'y ſoient pas.*

Odo Cameracc. in Can. Miſſ. Diſt. III. EUDES (Odo) de Cambrai, *Nous croions d'une foi vive, qu'interieurement il y a dans l'Euchariſtie le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, mais exterieurement ce n'eſt pas du vin, quoiqu'on y en remarque* LES ESPECES. *Nous mangeons, & nous beuvons*, dit encore cet auteur, *la ſubſtance du Corps & du Sang de Jeſus-Chriſt*, ſous L'ESPECE DU PAIN ET DU VIN.

Steph. Æduenſ. de Sacr. Altaris c. 13. ESTIENNE D'AUTUN. *Le Pain que le Prêtre prend pour conſacrer*, CONSERVE APRES LA CONSECRATION LES MEMES ESPECES DE COULEUR ET DE GOUT, QU'IL Y AVOIT AUPARAVANT, *quoique ce ne ſoit pas le même au dedans.*

Hug. de S. Victore de Sacram. l. 2. c. 8. HUGUES DE S. VICTOR. *La Subſtance du pain & du vin eſt changée au Corps & au Sang de* JESUS-CHRIST, & IL NE DEMEURE DU PAIN ET DU VIN QUE LES SEULES ESPECES.

S. Anſelm. de Corp. & Sang. Domin. c. 1. S. ANSELME. *Il y a*, dit ce Saint, *dans l'Euchariſtie la ſubſtance du Corps du Seigneur, mais ſans ſes Eſpeces viſibles*; AU CONTRAIRE LES ESPECES VISIBLES DU PAIN S'Y TROUVENT *ſans la ſubſtance.*

ARNAUL DE BONNEVAL, dont les traitez ont paſſez longtemps ſous le nom de S. Cyprien, dit en parlant de l'Euchariſtie; *On nous donne la nourriture de l'immortalité differente des.*

*vian des communes, en ce qu'*ELLE RETIENT LES ESPECES DE LA SUBSTANCE CORPORELLE, *& fait ſentir par ſa force inviſible, que la vertu divine y eſt preſent.*

Autor. Libr. de operib. Chriſt. Cardin. apud S. Cyprian.

Vous devez être content, Monſieur, de toutes ces preuves. Je ſçai bien cependant, que je pourois encore vous montrer par d'autres temoignages, combien l'erreur de M. *Deſqueux* eſt oppoſée au dogme de la foi. Vous verriez même, que les Grecs, qui n'ont pas emploié le mot d'*Eſpeces*, SPECIES, parce qu'il eſt latin, ſe ſont ſervi des termes de *Types*, d'*Antitypes*, d'*Images*, de *Symboles*, de *Signes*, tous termes ſynonimes à celui d'*Eſpeces*, dont ils ont établi la permanence dans le S. Sacrement de l'Euchariſtie.

Reflexions ſur ces autoritez.

Vous voiez, Monſieur, par tout ce que j'ai dit dans cette 2. Preuve, que c'eſt avec raiſon, que le Catechiſme du Concile de Trente dit, comme nous le marquerons plus expreſſément ci après, que l'inconvertibilité des Eſpeces Euchariſtiques dans le myſtere adorable de Nos Autels, eſt la doctrine conſtante & perpetuelle de l'Egliſe Catholique; & que les mêmes autoritez, qui pouvent la Tranſubſtantiation, prouvent auſſi contre l'erreur de M. *Deſqueux*, que les Eſpeces du pain & du vin ne ſont point changées au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt; mais qu'elles demeurent après la Conſecration.

Objection tirée de la maniere dont parlent les Peres ſur cette matiere.

J'avoue cependant, Monſieur, que les SS. Peres, en s'expliquant ſur ce point, n'attribuent aucune cenſure au ſentiment oppoſé, qui eſt celui de M. *Deſqueux*. Ils diſent bien, que les Eſpeces Euchariſtiques demeurent; mais on ne voit point par leurs temoignage, qu'il y ait une étroite obligation de le croire.

Quoique ce ne ſoit point là une preuve pour M. *Deſqueux*, peut-être cela donneroit-il lieu à quelque ſubterfuge. Il pourroit dire que les Peres ont avancé ce ſentiment, parce que c'étoit le leur; mais que, comme ils ne marquent point qu'on eſt obligé de rejetter le ſentiment contraire, il croit le pouvoir embraſſer ſans peril. Il y a, Monſieur, deux choſes à dire pour expliquer cette difficulté.

I. Reponſe tirée de l'autorité des Peres ſur les dogmes de foi.

I. La premiere, c'eſt qu'il y a erreur, & même hereſie d'aller contre le torrent des Peres. Leur conſentement unanime étant certain en matiere de doctrine, on ne doit pas ſeulement ne s'y point oppoſer; mais on eſt obligé de s'y ſoumettre, & de regler même ſes paroles ſur leurs expreſſions. Pour bien éclaircir ce que j'avance, permettez que je faſſe deux obſervations après le celebre *Melchior Cano*. * Il dit 1. que le conſentement unanime de tous les Peres ſur les queſtions problematiques, & diſputées de la Theologie, eſt un argument probable; mais non pas infaillible. 2. Il dit, que le conſentement unanime de tous les Peres dans les dogmes de foi, eſt une regle infaillible, pour prouver ces mêmes veritez. Ainſi c'eſt une erreur de ne s'y pas ſoumettre; c'eſt une hereſie de ſoutenir une propoſition dogmatique contradictoire à celles, qu'ils ont enſeignées d'un commun conſentement. Voions maintenant, Monſieur, de quelle nature eſt la propoſition de M. *Deſqueux*. Eſt-ce une queſtion, qui ne regarde point la foi? Eſt-ce une queſtion problematique, & diſputée de la Theologie? Où eſt le Theologien, où eſt l'écrivain Eccleſiaſtique de quelque nom, qui ſoutienne la propoſition de M. *Deſqueux*? Vous n'en trouverez aucun, qui ſoit ſuivi &

* *Melchior Canus de Locis Theologic. Lib. 7.*

approuvé. Vous verrez au contraire, qu'ils ont tous parlé des Eſpeces Euchariſtiques comme ſubſiſtantes après la Conſecration. Ils n'en ont point fait de queſtion, parce qu'ils ont cru, qu'il n'y auroit jamais de Catholique aſſez inſenſé, pour dire, que *les Eſpeces* Euchariſtiques *ſont changées au Corps & au Sang de notre Seigneur* JESUS-CHRIST. C'eſt donc une matiere de foi, & par conſequent l'accord unanime de tous les Peres en ce point, eſt une regle infaillible, & declaratoire de la revelation. Ainſi, Monſieur, une propoſition qui eſt contraire à celle qu'ils ont enſeignée ſi unanimement, eſt par elle même notée d'hereſie; il ne faut point de nouvelles cenſures, pour la declarer telle. Jugez ſur ce pied là ſi l'on ne doit point qualifier d'hereſie la propoſition de M. *Deſqueux* ſur les Eſpeces Euchariſtiques diametralement oppoſée au ſentiment de tous les Peres.

II. Reponſe tirée de la maniere dont l'Egliſe explique le dogme avant, ou après la naiſſance de l'hereſie.

La ſeconde choſe que j'ai à dire, c'eſt, qu'on ne voit point ordinairement, que les Peres, en expliquant le dogme de l'Égliſe, notent de quelque cenſure les propoſitions contraires aux Veritez qu'ils enſeignent. Qu'on parcoure leurs preuves ſur les myſteres de la Religion Chrétienne, & l'on verra, que contens de precautionner les fidelles contre les hereſies en general par la ſimple explication du dogme, ils ne pouvoient qualifier en particulier les propoſitions heretiques contraires aux Veritez qu'ils prechoient. Chaque dogme de la foi, pouvant être contredit par des erreurs, quelquefois oppoſées, ils auroient dû avoir l'eſprit de Prophetie, pour connoitre par avance les differentes erreurs qui s'éleveroient dans l'Egliſe contre chaque Myſtere. Mais il reſte aſſez de veritez dans leurs Ecrits, pour les confondre toutes.

Ce que je viens de dire ici ne doit s'entendre, que des tems qui ont precedé la naiſſance de chaque hereſie: car auſſi-tôt qu'il en paroiſſoit quelqu'une, les Peres ne ſe contentoient point d'une ſimple explication du dogme, ils qualifioient encore les propoſitions heretiques, ſuivoient l'erreur dans ſes tours & ſes detours, pour la terraſſer, examinoient juſques aux termes, dont il falloit ſe ſervir pour expliquer la doctrine de l'Egliſe, en donnoient de juſtes notions, & faiſoient voir le bon ou le mauvais uſage auquel on pouvoit emploier ces termes; ce qu'ils n'avoient point fait auparavant.

Ainſi, Monſieur, vous voiez, que M. *Deſqueux* ne ſauroit ſe prevaloir des manieres ſimples dont s'expriment les Peres, en diſant que les Eſpeces Euchariſtiques demeurent après la Conſecration. Il ſuffit pour qualifier ſa propoſition d'heretique, que les Saints Peres aient dit d'un commun accord, que les Eſpeces reſtoient. Dès lors la propoſition de M. *Deſqueux*, qui leur eſt contraire, eſt une hereſie, quoique les Peres ne l'aient pas qualifiée telle en particulier.

Venons à la troiſieme preuve, qui ſe tire des Catechiſmes.

III.

Preuve tirée des Catechiſmes contre l'hereſie de M. Deſqueux.

Catechiſme du Concile de Trente.

Je commence par celui du Concile de Trente, parce qu'il a été fait pour les Paſteurs, au nombre deſquels M. *Deſqueux* a été pendant plus de vingt années. Il y eſt marqué „ qu'après que les Paſteurs auront

„ expliqué la Preſence réelle de Jeſus-Chriſt
„ dans l'Euchariſtie, & la Tranſubſtantia-
„ tion, il leur ſera facile de montrer, *qu'il*
„ *ne reſte rien autre choſe du pain & du vin*
„ *dans cet adorable Sacrement, que les ſeules*
„ *Eſpeces, qui demeurent ſans ſujet; que telle*
„ *a été de tout tems la doctrine conſtante &*
„ *perpetuelle de l'Egliſe Catholique; & qu'elle*
„ *ſe trouve appuiée ſur les mêmes autoritez,*
„ *qui prouvent la Tranſubſtantiation*, ou le
„ changement de la ſubſtance du pain &
„ du vin dans l'Euchariſtie. Ainſi le Ca-
techiſme Romain ne dit pas, comme fait M. *Deſqueux*, que *les Eſpeces ſont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* J. C. Cette autorité nous mene encore plus loin. Elle nous enſeigne, que la doctrine qu'elle explique a été *la doctrine conſtante & perpetuelle de toute l'Egliſe.* Et lors qu'elle montre, que cette doctrine ſe trouve appuiée ſur les mêmes autoritez, qui prouvent la Tranſubſtantiation, elle nous fait concevoir, que comme on a crû ce dogme depuis l'établiſſement de l'Egliſe, on y a auſſi rejetté l'erreur de M. *Deſqueux*, qui dit que *les Eſpeces* du pain & du vin ſont changées au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt. L'excuſe la plus vrai ſemblable que pourroit apporter M. *Deſqueux*, c'eſt de dire, qu'occupé comme il a été depuis qu'il eſt Paſteur, à apprendre à faire des orgues & des montres, (a) il ne lui eſt pas reſté aſſez de tems, pour lire le Livre ſi court & ſi neceſſaire du Catechiſme du Concile de Trente.

Cath Concil. Trid. part. II. num. 44.

(a) L'auteur de la lettre ſe trompe. M. Deſqueux ne fait faire que des orgues, encore les fait-il fort mal.

Je le veux; mais au moins devoit-il ſavoir, que le Catechiſme du Dioceſe n'eſt ni moins precis, ni moins deciſif contre l'erreur qu'il avancoit. Il y eſt dit; Catechiſme de Tournai.

„ Qu'eſt-ce que le Sacrement de l'Eucha-
„ riſtie?

„ C'eſt le vrai Corps & le vrai Sang de
„ Notre Seigneur J. C. *contenu ſous les Eſpe-*
„ *ces du pain & du vin.*

„ Après ce changement reſte-t-il encore
„ quelque choſe du pain & du vin?

„ *Oui. Il en reſte encore les Eſpeces, ou acci-*
„ *dens, tels que ſont la ſaveur, la couleur,*
„ *& la figure.*

Vous voiez, Monſieur, que l'erreur de M. *Deſqueux* ſe trouve encore condamnée par le Catechiſme même de ſon Dioceſe: mais que dites-vous d'un Paſteur d'une grande Paroiſſe, Doien & chef d'une portion conſiderable d'un Dioceſe fort étendu, que dites vous d'un tel Paſteur, qui ne ſçait pas ſon Catechiſme? Si l'on chatie les enfans, quand ils l'ont oublié? que faire au Curé, que faire au Doien? Il faut vous rapporter à ce ſujet ce qu'a dit fort ingenieuſement, & fort ſenſément M. *De Bagnols* nôtre illuſtre Intendant, qu'on devoit donner un Catechiſme à M. *Deſqueux* pour ſes Etrennes *. Il auroit pû ajouter, qu'on devoit auſſi l'obliger à l'apprendre, & à le reciter.

* M. Deſqueux fit imprimer ſa priere erronée la penultieme ſemaine du mois de Decembre 1706.

Pour vous convaincre encore davantage, je vai vous apporter d'autres Catechiſmes, qui ne ſont pas moins précis.

Catechiſme de Meaux.

Catech. de Meaux.

„ Ne reſte-t-il rien du pain & du vin?

„ Il *n'en reſte que les Eſpeces.*

„ Qu'appellez vous les eſpeces du pain?

„ C'eſt la blancheur du pain, la rondeur,
„ & le gout.

„ Qu'appellez vous les eſpeces du vin?

„ C'eſt la couleur du vin, l'humidité, &
„ le gout.

Catechiſme de Reims, Catech. de Reims.

„ N'y a-t-il plus de pain dans l'hoſtie, ni „ de vin dans le calice après la conſecra- „ tion?

„ La ſubſtance du pain, & la ſubſtance „ du vin ſont entierement changées au Corps „ & au Sang de J. C. & *il ne reſte, que les „ apparences, ou eſpeces exterieures du pain „ & du vin.*

Catechiſme de Lectoure. Catech. de Lectoure.

„ Après ce changement reſte-t-il encore „ du pain & du vin?

„ Non, il en reſte ſeulement *les apparences.*

„ Quels ſont les autres noms, que l'on „ donne à ces apparences?

„ On les appelle *eſpeces, ou accidens.*

Catechiſme de Nantes. Catech. de Nantes.

„ Il ne reſte donc rien du pain & du vin?

„ Il n'en reſte, que *les eſpeces, & les ap- „ parences.*

„ Qu'appellez vous Eſpeces & apparences?

„ Tout ce qui paroit à nos ſens, comme „ la blancheur & la figure du pain, la cou- „ leur & le gout du vin.

Ce n'eſt point là, Monſieur, le langage de M. *Deſqueux.* Il dit que les *Eſpeces du Sacrement ſont changées au Corps & au Sang de Notre Seigneur* J. C. On voit au contraire ici, que *ces Eſpeces demeurent après la Conſecration.* On y voit même une conformité d'expreſſions & de ſentiment, qui montre, que ce n'eſt pas une queſtion problematique; mais une propoſition auſſi certaine, que le ſont les articles de la foi Catholique.

Vous me diſpenſerez bien de vous rappor-

ter un plus grand nombre de Catechiſmes, dans la perſuaſion où vous devez être, qu'ils ſont tous uniformes ſur ce point.

Reflexions ſur l'autorité des Catechiſmes.

Ne croiez pas, Monſieur, que la preuve priſe des Catechiſmes, ſoit moindre que celle qui eſt fondée ſur l'autorité des Peres. Vous ſavez, que comme les Saints Peres nous montrent immancablement quelle a été la foi de l'Egliſe dans les differens ſiecles; auſſi tous les Evêques Catholiques, gardiens du depot de la Tradition & de la vraie foi, nous marquent quelle eſt la doctrine des Egliſes particulieres, que Dieu a commiſes à leurs ſoins. C'eſt du conſentement de ces Egliſes particulieres dans un même point, qu'on receuille le dogme de l'Egliſe univerſelle, repandue par toute la terre; comme c'eſt du conſentement de tous les Saints Peres, ou de la plus grande partie d'entre eux, que l'on conclud l'antiquité du dogme de l'Egliſe dans tous les ſiecles. L'Egliſe conſiderée dans ſon univerſalité, ou pour mieux dire *diſtribuée* dans toute la terre, n'eſt pas moins infaillible, que cette même Egliſe conſiderée dans ſon antiquité, c'eſt-à-dire *diſtribuée* dans tous les ſiecles; c'eſt la regle de Vincent de Lerins. Ce que les S S. Peres font par leurs écrits, les Evêques le font par leurs Ordonnances, lors qu'elles conviennent dans le même dogme; mais ils le font ſur tout dans leurs Catechiſmes, par leſquels ils expoſent aux fideles les articles de la foi, & les conſequences immediates de ces articles. Ainſi, Monſieur, le conſentement unanime des Catechiſmes ne doit pas moins prouver, que le conſentement unanime des Ecrits des Peres. Allez plus avant, & tirez cette autre conſequence, que le ſentiment de M. *Deſqueux*

ur le changement des Eſpeces Euchariſtiques, ou tel autre que ce ſoit, qui ſe trouve contraire au conſentement unanime des Catechiſmes, ne doit pas moins être qualifié d'erroné, ou même d'heretique, que l'opinion qui ſeroit contraire au conſentement unanime de tous les Peres.

Reflexions ſur les trois ſortes de preuves rapportées ci-deſſus.

Voilà, Monſieur, ou je me trompe, une doctrine prouvée dans toutes les formes. Vous y voiez l'application de la regle de Vincent de Lerins, qui dit qu'un dogme eſt de foi, & qu'une doctrine eſt Catholique, lors qu'elle a été cruë dans toute l'Egliſe, en tout tems, & par tous les fideles: *Quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus creditum eſt, hoc eſt etenim verè, propriéque Catholicum.* C'eſt ce que vous avez veu par les preuves, que j'ai rapportées. Les *Conciles œcumeniques* montrent la perſuaſion où toute l'Egliſe a été, que les Eſpeces reſtoient après la Conſecration; *l'autorité des Peres*, pris tous de differens ſiecles, vous marque l'antiquité de cette doctrine; & les *Catechiſmes* vous font voir le conſentement unanime de tous les fideles dans ce dogme. *Quod ubique, quod ſemper, quod ab omnibus.*

La propoſition de M. Deſqueux qualifiée d'heretique par Holden.

Mais afin que vous n'alliez pas dire, que je qualifie gratuitement d'hereſie la propoſition de M. *Deſqueux*, Vous n'avez qu'à lire *l'Analyſe de la foi* (ANALYSIS FIDEI) du celebre *Holden* Docteur de votre Faculté, & vous y verrez, qu'il met au nombre des heretiques, qui ont attaqué l'auguſte Sacrement de nos Autels, ceux qui, comme M. *Deſqueux*, diſent qu'il n'y a plus *d'Eſpeces* dans l'Euchariſtie après la Conſecration: vous verrez, qu'il met ces heretiques dans le même rang que Wicleff, Carloſtad, Zuingle, Calvin, & les Lutheriens des differentes Con-

feſſions. Vous verrez même, qu'il dit également de toutes ces hereſies, qu'elles ont été neceſſaires, pour confirmer & éclaircir la verité unique & indiviſible du dogme Catholique. Voici ſes paroles, qui ſont fort remarquables : *Alii* (hæretici dicunt) NULLAM OMNINO SPECIEM REQUIRI. *Has & hujusmodi hareſes oportuit eſſe, ad unicam Divinæ & Catholicæ doctrinæ veritatem elucidandam & confirmandam.* *M. Deſqueux* auroit pû lire toutes ces choſes, & bien d'autres dans ſes Livres, ſi ſa BIBLIOTHEQUE avoit autant de realité, que d'apparence.

Analyſ. Div. Fidei L. 2. cap. 4. § 4.

M. Deſqueux veut devenir Evêque.

C'eſt aſſez parler d'*Eſpeces* pour cette fois: permettez, Monſieur, que je me délaſſe à vous entretenir de choſes moins utiles à la verité, mais un peu plus agreables. Croiriez-vous, que nôtre M. *Deſqueux*, penſât à devenir Evêque? Prendrez-vous jamais de ſes Catechiſmes, s'il en fait? Cependant il faut vous avouer, que quand on parle de Croſſe & de Mitre, l'eau lui vient à la bouche : il croit déjà tenir l'une & l'autre. Il a même dreſſé tout ſon plan de conduite pour ce tems-là; & je croi, qu'il ne permuteroit pas ſes pretenſions, pour la meilleure Abbaye de France, car il veut du *Monſeigneur*, je le connois. Je vai vous en rapporter l'hiſtoire; peut-être vous fera-t-elle plaiſir.

Il y a quelques jours, que tous les Paſteurs de la ville, après une conference, dinerent enſemble. Comme il ſe croit beau diſeur, il s'imagina qu'on l'écouteroit volontiers parler. Il entra donc en matiere; & commença par de juſtes louanges de S. A. E. de Cologne. Ce prélude fut très-court, quoique le ſujet demanda plus d'étendue. Mais ce n'étoit point là qu'il en vouloit venir; *l'*

s'étoit propoſé d'étaler les fortes pretenſions qu'il a ſur l'Epiſcopat. Il raconta donc, que le Sereniſſime Electeur lui avoit dit, en preſence d'une aſſez grande aſſemblée : *Monſieur Deſqueux, il faut vous faire Evêque, vous le meritez.* Neanmoins, comme il connoiſſoit, à ce qu'il dit lui-même, qu'il n'en étoit pas digne, qu'il avoit répondu à ſon Alteſſe, qu'il n'oſoit accepter une ſi éminente dignité, qu'elle étoit trop accablante pour lui, qu'il ſçavoit mieux que perſonne ce que S. Paul diſoit des fonctions ſi penibles & ſi ſaintes de l'Epiſcopat : mais que touché des bontez infinies, que S. A. S. E. a pour lui, il croioit pourtant qu'elle effectueroit infailliblement ce qu'elle avoit ainſi marqué. Que dans cette perſuaſion il avoit dreſſé un plan de conduite, & qu'il alloit le leur expoſer, pour en avoir leur ſentiment. Surquoi il leur dit : Quand je ſerai Evêque, voici de quelle maniere je me conduirai avec mon Chapitre ; je traiterai ainſi mes Curez ; j'en uſerai de cette autre maniere avec le reſte du Clergé ; mon ſeminaire ſera dirigé de cette ſorte ; voilà à quoi j'emploierai les Reguliers, mais ſur tout les Mandians, car c'eſt la crême des Moines. Je ferai la viſite en tel tems, & de telle façon. Oh ! laiſſez moi faire, les exemts verront beau jeu ; je leur prepare quelque choſe, dont ils ne ſe debaraſſeront pas : adieu les exemptions dans mon Diocêſe ; car il faut ſoutenir les droits de l'Epiſcopat, vous le ſçavez. Mais en recompenſe j'établirai tant de Confrairies, que je ferai renaître la pureté du Chriſtianiſme, & qu'il faudra bien qu'on ſe ſauve, malgré qu'on en ait.

Ce projet exactement detaillé, & bien cir-

conſtancié dura fort long-tems, ſurtout parce que Monſeigneur le *Preſqu'Evêque* avoit ſoin de faire *bis* ſur les endroits, auxquels il vouloit qu'on fut plus attentif. Il n'y eut que la fin du repas, qui termina cette ſavoureuſe converſation. Cependant il n'a pas encore tout dit, il avoit deſſein de parler enſuite de l'état, dans lequel il laiſſera ſon Diocêſe à ſon ſucceſſeur; mais ce ſera apparemment pour un autre jour. Ce qu'il y a d'avantageux pour lui, c'eſt qu'il a eu la ſage precaution de prévoir tout ce qu'il fera pour bien gouverner ſon Diocêſe.

M. Deſqueux peu zelé pour le ſervice du Roi.

Mais, entre nous, Monſieur, & que cela n'aille pas plus loin, je vous en prie, je doute fort, qu'il *Epiſcopiſe* jamais, ſi Sa Majeſté eſt informée, comme elle le peut être à preſent, du peu de zele de ce Paſteur pour ſes interêts. On ſe gardera bien de lui confier un troupeau, auquel on ne doit pas moins inſpirer le reſpect & l'inviolable attachement pour le Prince, que la crainte de Dieu. Nous croïions nous autres Walons, qu'il n'y avoit pas de François, qui ne ſe fit hacher en pieces pour le ſervice du Roi; nous en jugions par nous mêmes, qui n'aiant le bonheur de lui appartenir, que depuis près de 40 ans, nous ſommes neanmoins dans ces heureuſes diſpoſitions. Cependant nous avons été obligés de mettre notre M. *Deſqueux* dans une autre claſſe, car nous ne l'avons reconnu ni François, ni Walon, par le fait que je vai vous rapporter. Vous aurez pû ſavoir qu'apres la fatale journée de Ramillies, il y eut quelque crainte parmi le peuple de cette ville. Les autres Paſteurs, tout Walons qu'ils ſont, faiſoient toujours bonne contenance, comme de fideles ſujets. Il n'y eut, Monſieur, que

François, que notre *Près-qu'Evêque*; enfin il n'y eut que M. *Deſqueux* qui ne fit point paroître dans ſes ſentimens, beaucoup de fermeté: il dit à un de ſes Confreres: *Vienne qui voudra, je m'embaraſſe peu à quel Prince je ſerai, j'ai dequoi vivre dans ma Cure.* Et puis fiez-vous aux ſermens de fidelité, que feroit un tel homme, s'il étoit nommé Evêque. Son Confrere étonné de ce diſcours, lui remontra, que le zéle qu'on devoit avoir pour Sa Majeſté, ne demandoit pas ſeulement d'un ſujet d'autres paroles; mais encore d'autres ſentimens. Il ſe tût donc, avec quelque regret apparemment de s'être ouvert ſi mal à propos.

Cependant j'avoue qu'il pourroit être Evêque, ſi nous étions encore dans le tems, où l'on attrappoit de grands Evechez par un mérite de chaire, qui préſentement ne vaudroit pas à ſon homme une ſimple prébende: car pour parler avec un de nos Poetes.

Il prêche comme un Sanſonnet,
Parmi les Bigots il fait rage,
J'en pourrois dire davantage,
Mais il faut finir. . . .

Et ſuis donc, avec mon amitié ordinaire, Monſieur, Vôtre &c. *A Lille ce 7. Janvier* 1707.

ORATIO.

Pro Reverendiſſimo Sereniſſimoque Principe noſtro Archiepiſcopo Colonienſi Electore, à Sacerdote pro S. S. C. E. *celebranti ante Miſſam recitanda.*

OBlaturus tibi, Domine, tremenda Myſteria, Victima, quæſumus, victimæ jungatur: Immoletur Sacro Sancto Nomini tuo cor Sereniſſimi Principis noſtri cum Car-

ne clementiſſimi Salvatoris : & præſtet hoc nobis operatorius Sermo tuus, Domine, ut ſicut elementa benedicenda, per virtutem ejus mutantur in Carnem & Sanguinem Filii tui Domini noſtri Jeſu Chriſti, ſic, per ejus participationem de Spiritu tuo, & propter te vivat, qui per te regnat ſuper nos, & de tua Carne paſcitur, fiatque de Hoſtia duplici unum idemque perenne Sacrificium, Per eundem Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum Filium tuum, Qui tecum vivit & regnat, in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia ſæcula ſæculorum. Amen.

PRIERE

Pour la future ordination de ſon Alteſſe Sereniſſime Electorale de Cologne.

MOn Seigneur & mon Dieu, qui nous faites la grace par Jesus-Christ votre adorable Fils d'aſſiſter au Sacrifice rédoutable de vos Autels, nous vous prions d'y joindre une Victime à celle qu'on y préſente à votre divine Majeſté : C'eſt le Cœur & la Perſonne de Notre Sereniſſime Prince que nous vous préſentons, avec la Chair ſainte de notre adorable Sauveur. Faites, mon Dieu, que la même parole qui va, par ſa vertu, *changer les eſpeces du Sacrement* au Corps & au Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ, faſſe que Notre Sereniſſime Prince qui va en devenir le Miniſtre, ne vive que de votre Eſprit, & pour l'amour de vous ſeul ; & que des deux Hoſties que l'Egliſe vous préſente en ce jour, il ne ſe faſſe qu'un ſeul & perpetuel Sacrifice. Nous vous demandons cette grace par Jesus Christ notre Seigneur. Ainſi ſoit-il.

REPONSE
D'UN DOCTEUR DE SORBONNE
A LA LETTRE D'UN CHANOINE DE LILLE.

J'Ai été agréablement ſurpris, Monſieur, lors que j'ai reçu de vous un livre au lieu d'une lettre. J'avoue, que les mouvemens de joie, & de ſatisfaction ont varié chez moi, ſelon les alternatives d'agrémens, & d'utilité, qui ſont dans vôtre lettre. Je ne puis vous marquer le nombre des réflexions qui me ſont venuës en la liſant. Je m'étois imaginé d'abord qu'il pouvoit bien y avoir eu quelque raiſon d'interêt ou de partialité, qui vous auroit porté à traiter ainſi l'homme dont vous parlez : mais je connois, que perſonne n'eſt plus éloigné, que vous de ces ſortes de ſoupçons. Ainſi, Monſieur, j'ai été obligé d'en chercher la raiſon dans cet amour de la droiture, que j'ai toûjours rémarqué en vous. J'ai crû auſſitôt, qu'un homme tel que vous me l'avez dépeint, étoit un grand Phariſien, ou pour parler françois, que c'étoit un grand hypocrite. Cependant j'ai eu peine à croire, qu'un tel homme ſe trouvât chez-vous, perſuadé comme je l'étois, que l'air de Flandre

donne quelque ouverture de cœur, & qu'on ne pouroit pas feindre ſi long-tems parmi des gens, qui ont tant de franchiſe & de ſincérité. Il n'y a eu, que la ſeconde lecture de votre Lettre, qui m'a fait incliner de votre côté. L'alluſion que vous y faites au réfus de l'Archevêché de Cambray, m'a donné lieu de croire, que le reſte du portrait n'étoit pas moins appuié. Ce réfus qui eſt venu juſqu'à nous, a fait rire bien des gens. La ſcene s'étant paſſée ici, je l'ai appriſe de perſonnes qui y étoient preſentes.

Vous aurez ſçeu, que quand M. le Marquis de Franchimont, ou pour mieux dire S. A E. de Cologne étoit à Paris, il s'y étoit répandu un faux bruit ſur la mort de Monſeigneur l'Archevêque de Cambray. L'Electeur venant à parler de cette mort, qui lui étoit ſi ſenſible, demanda en préſence de pluſieurs perſonnes, qui pourroit ſucceder à un ſi illuſtre Prelat ? Un Eccleſiaſtique qu'on ne m'a pas nommé, montra auſſitôt vôtre M. *Deſqueux*, qui étoit préſent. Ce dernier, qui vit que l'Electeur ne rejettoit pas cette penſée, fit une profonde reverence, & dit, que S. A. E. avoit trop de bonté pour lui ; mais qu'il ne méritoit pas cette faveur. On crût bonnement que la fin de la converſation auroit étouffé une choſe, qui n'avoit été dite que pour rire, comme il arrive en ſemblable cas. Ce Pelerin ne laiſſa pas tomber à terre ce qu'il croioit lui être avantageux : il ſe mit donc à ruminer à ce benefice ; il ſavouroit déjà tout ce qu'il s'imaginoit y trouver un jour de plaiſirs & de grandeurs. Le morceau lui paroiſſoit ſortable. Etant rétourné chez-lui, il dit à quelques perſonnes : *Il y a bien de l'apparence, que je ſerai Archevêque de Cambray, S. A. E. de Cologne me l'a promis.*

M. Deſqueux Archevêque de Cambray.

Si les autres traits du Caractere, que vous lui avez donné, ſe peuvent juſtifier comme celui-ci, faites-moi l'amitié de me les expliquer. Le Commentaire ſera un peu long; mais je me perſuade qu'il ne m'ennuiera pas, les hiſtoires en étant auſſi agréables que celle-ci.

Je croi que vous ne déſaprouverez pas les réflexions que j'ai faites en liſant votre lettre. Vous n'adorerez pas moins, que moi la conduite admirable de la Providence ſur S. A. E. de Cologne, lors que vous conſidererez que Dieu conſerve ce Prince dans la pureté de la foi & dans ſon ſervice, quoique ſon dernier Confeſſeur ſoit devenu heretique, & que celui-ci ſoit un hypocrite & un ignorant. J'ai remarqué ſouvent mais encore plus par cet exemple, que quand Dieu s'eſt choiſi des Elus, il les mene quelquefois à la gloire indépendemment des ſecours humains. Il veut montrer par là, qu'il ne faut point trop s'appuier ſur les Directeurs, quelques bons qu'ils puiſſent être; mais qu'on doit régarder toujours JESUS-CHRIST notre Souverain Paſteur; & que c'eſt en lui ſeul que nous devons mettre notre confiance, parce que c'eſt lui ſeul qui nous a racheté. Comme vous m'avez envoié des paſſages de Peres, permettez-moi de vous rendre la pareille. Vous verrez, Monſieur, par ceux que je vous rapporterai, de quelle maniére on doit régarder les Directeurs bons & mauvais, & vous y trouverez auſſi la preuve de la réflexion que je viens de faire. „ Notre Souverain Pa- „ ſteur, dit S. Auguſtin *, nous apprend, „ que les bonnes œuvres des bons Paſteurs „ ne nous doivent point faire mettre notre „ eſperance en eux, & que c'eſt à celui, „ qui les a faits ce qu'ils ſont, que nous en „ devons donner la gloire; auſſi bien que de

Dieu protege S. A. E. de Cologne.

Il ne faut pas trop s'appuier ſur les Directeurs.

* S. Auguſt. Let. 201. nomb. 4.

„ ce que nous apprennent de bon les méchans
„ mêmes, qui ſont déſignez dans l'Evangile
„ par les Scribes & les Phariſiens... S. Paul
„ nous apprend, continuë S. Auguſtin, qu'en-
Nomb. 6. „ core que les Brebis imitent les bons Paſteurs,
„ c'eſt-à-dire ceux qui cherchent les interêts
„ de JESUS-CHRIST, & non pas les leurs,
„ & qu'elles n'aient été aggregées au trou-
„ peau que par leur Miniſtére, ce n'eſt point
„ en eux qu'elles mettent leur eſperance, com-
„ me ils n'y mettent pas eux-mêmes la leur;
„ mais en celui, par le Sang duquel elles ont
„ été rachetées. Ainſi lors qu'elles rencon-
„ trent de mauvais Paſteurs, ... il ne faut
„ pas que ces enfans d'iniquité leur faſſent
„ abandonner les paſturages de l'unité.

Vous étes, Monſieur, plus à portée que moi de faire l'application de cette belle maxime de S. Auguſtin. Répaſſez-la, je vous prie, dans votre eſprit, lors que vous verrez le zéle, avec lequel Son Alteſſe Electorale de Cologne ſe porte à s'acquiter des fonctions de ſon Miniſtére. Comparez ſa foi conſtante avec l'apoſtaſie d'un Directeur, duquel les apparences de probité l'ont ſi long-tems trompée: Comparez cette ardeur pour le ſervice divin avec l'hypocriſie & les dehors ſeduiſans & trompeurs du Directeur qu'elle a aujourd'hui; & vous conviendrez avec moi, que ce n'eſt pas l'homme mais Dieu, qui conduit les pas de ce Prince.

Leurs Eminences Meſſeigneurs les *Cardinaux d'Etrées* & *de Noailles* ont été édifiées de ſa douceur, de ſon amour pour le bien, de ſon attachement à l'Egliſe, de ſon zéle pour la Religion, & de ſa ſoumiſſion aux ordres de la Providence. Mais pour ne parler que de nous-mêmes, je puis vous dire, Monſieur, au nom de toute la Sorbonne, que quand

ce Prince daigna venir dans notre Maiſon, nous l'avons conſideré & reveré comme un des petits Fils de Charlemagne l'Illuſtre Fondateur de notre Univerſité, qui venoit reconnoître le Patrimoine de ſes Peres, & augmenter de ſon Auguſte préſence les biens dont nous avons été comblez par ſes Ancêtres.

Vices des Directeurs punition des pechez de leurs Penitens.

J'ai peine à vous communiquer une réflexion de S. Gregoire, qui m'eſt revenuë à l'eſprit pendant la lecture de votre Lettre ; mais quoi qu'on n'en puiſſe pas faire l'application à ce bon Prince, elle vous ſervira peut-être dans d'autres conjonctures : C'eſt, Monſieur, que les deréglemens des Directeurs & des Paſteurs, ſont quelquefois des peines dont Dieu châtie les fautes ſecretes de leurs penitens. Dieu, qui ne veut pas perdre le pecheur, ne permet que trop ſouvent, que ceux qui le conduiſent tombent dans le vice, afin qu'il ſe reconnoiſſe lui-même dans le peché de ſon Paſteur.

Ce que je dis ici, peut arriver ſur tout dans les Cours des Princes plûtôt qu'ailleurs. Je ſçai par experience, que l'ingratitude eſt le vice qui y domine le plus, & celui auſſi que Dieu a le plus en horreur. Un fidele ſerviteur s'aquite exactement de ſon devoir ; il ſert avec zele ſon Maître & ſon Prince : il eſt capable de gouverner ſeul, & incapable d'abuſer de ſon pouvoir : mais le Prince malheureuſement prevenu, ne veut lui donner aucune autorité. Qu'arrive-t-il pour lors ? Dieu abandonne le Prince à des fourbes & à des hypocrites, qui s'impatroniſent de ſes affaires, ſe rendent Maîtres de lui, le trompent & le perdent. Ainſi il eſt puni par les fourberies & les hypocriſies de ceux, auxquels il accorde trop legerement ſa confiance.

Si je n'apprehendois, Monſieur, que mes moralitez ne vous menaſſent trop loin, j'en ferois encore quelques-unes : mais ce n'eſt pas ici le tems de prêcher. Je reviens donc à votre Lettre ; & j'oſe vous dire, que malgré la ſatisfaction que j'ai eu en la liſant, je n'ai pas laiſſé d'y rencontrer quelques difficultez. Les unes regardent le portrait que vous y faites de vôtre M. *Deſqueux* : & les autres concernent la propoſition dogmatique avancée par cette eſpece de nouveau Reformateur.

Pour aller d'ordre, Monſieur, j'aurai l'honneur de vous dire, que le Portrait m'a paru ſe contredire en quelques-unes de ſes parties, avec d'autres endroits de vôtre Lettre. Vous dites par exemple, que vôtre M. *Deſqueux* a été autrefois Paſteur de S. Etienne de Lille ; & quelque fois vous en parlez comme s'il l'étoit encore à preſent. Quoique les contradictions humaines, réelles ou apparentes, m'intereſſent peu, je n'aime point à aſſeoir mon jugement, ſans avoir bien examiné les circonſtances du fait qu'on me propoſe. Je me doute, que cela peut renfermer quelque trait d'hiſtoire, comme ces deux autres endroits, où parlant de la Bibliotheque de ce Paſteur, vous affectez d'écrire ce mot en gros Caractere. Je me trompe fort, ou ce ſera une Bibliotheque de la nature de celle de l'Abbé ***, qui a tout l'exterieur d'une Bibliotheque de vingt-cinq ou trente mille francs fort bien rangée, & ne lui a couté toute neuve, que deux-cens écus avec les tablettes. Un mot que vous y avez mis me porte à croire, que c'eſt-là le ſens de vos paroles : mais un peu d'explication m'affermira. J'eſpere que vous renfermerez tout cela dans le Commentaire que je vous demande.

La difficulté dogmatique eſt, qu'en expli-

quant les objections qu'on peut faire contre le ſentiment de l'Egliſe, en faveur de l'erreur de votre M. *Deſqueux*, vous n'apportez point deux autoritez, qui m'ont fort arrêté autre fois, en étudiant cette matiere, & ſur leſquelles je voudrois ſavoir vôtre penſée. Ne croiez pas neanmoins, Monſieur, qu'en vous propoſant quelque doute, je veuille me roidir contre une verité, que vous avez ſi exactement & ſi ſavamment prouvée dans vôtre Lettre. Je ſai bien, qu'en bonne Theologie, une difficulté ne doit point faire abandonner, je ne dis pas un dogme, mais même une doctrine ſuffiſamment prouvée; puiſqu'il n'y a point d'articles de notre foi, qui ne ſoient expoſez à beaucoup d'objections: mais après tout, on doit les éclaircir autant qu'il eſt poſſible.

Voici donc les deux authoritez. La premiere eſt de S. Ambroiſe, qui dit en parlant de l'Euchariſtie; (a) *Quòd ſi tantùm valuit Sermo Eliæ ut ignem de cœlo deponeret, non valebit Chriſti Sermo, ut* SPECIES MUTET ELEMENTORUM? .... *ante benedictionem verborum cœleſtium* SPECIES *nominatur: poſt conſecrationem corpus Chriſti ſignificatur.* Vous voiez, Monſieur, que M. *Deſqueux* n'eſt pas le premier, qui ait dit, que les eſpeces ſont changées au corps de JESUS-CHRIST: voilà une aſſez bonne autorité de ſon côté.

(a) *S. Amb. de initiand. cap. 9.*

Le ſecond temoignage eſt celui de Jeremie Patriarche de Conſtantinople, qui dit au nom de l'Egliſe d'Orient, que les eſpeces ſont changées au corps de JESUS-CHRIST: (a) *Fitque* SPECIERUM MUTATIO *in ipſum corpus & ſanguinem Chriſti.* Ce ſont au moins les termes de la traduction latine, que nous avons de cette explication de la foi. J'attens avec impatience de quelle maniere vous expliquerez cette double difficulté.

(a) *Cenſura Eccleſiæ Orientat. cap. 13.*

J'ai peine à vous quitter, & je reviens toûjours à votre M. *Deſqueux*. Le titre d'ancien Chanoine d'Arras que vous lui donnez, me fait penſer à M. *Suel* Penitencier de cette Egliſe, & qui étoit de mes amis. Je ne ſai ſi ce ne ſeroit point-là le M. *Deſqueux*, dont il m'a autre-fois parlé. Si cela eſt, il n'eſtimoit point ſa droiture; il m'a dit, & même avec quelque douleur, les fourberies que cet homme lui avoit faites; mais ſur tout la falſification d'une Lettre, de laquelle, contre la probité & la bonne foi, il a fait l'approbation d'un fort mauvais Livre, qui a depuis été condamné à Rome. Je ſuſpens mon jugement là-deſſus, parce que je n'en ai point aſſez de certitude. Je vous demande vos éclairciſſemens ſur ce point; ce ſera une augmentation pour vôtre Commentaire.

Ma Lettre eſt aſſez longue: Je croi, qu'elle a plus qu'une juſte meſure; ainſi permettez moi de la finir, après que je vous aurai demandé la continuation de vôtre amitié, & que je vous aurai aſſeuré, qu'on ne peut être plus parfaitement, que je le ſuis, Monſieur, &c.

Paris 14. *Janv.* 1707.